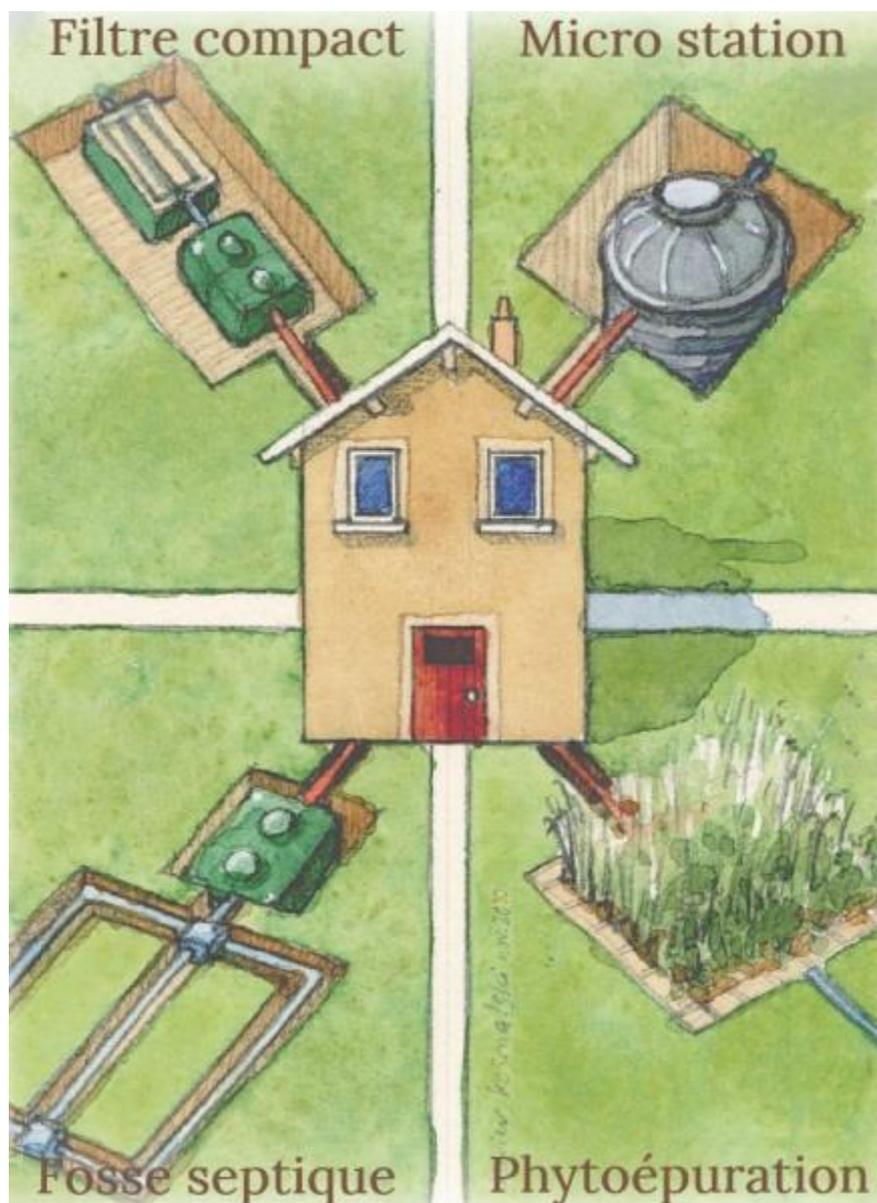


Assainissement Non Collectif



Contrôle périodique et contrôle de vente
Travaux de mise aux normes
Les différentes filières d'assainissement non collectif



Communauté de Communes des Vallées
d'Auge et du Merlerault
15, rue Pernelle - 61120. VIMOUTIERS
Tél : 02 33 67 54 85 – Fax : 02 33 67 13 33
Mail cdc-camembert@wanadoo.fr
www.cdc-camembert.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi 8h30- 12h30 et 13h30- 17h

Toutes les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées doivent être équipées d'une installation autonome dite d'« assainissement non collectif ». Celle-ci doit permettre de traiter individuellement les eaux usées domestiques.

Contrôle périodique et contrôle de vente

Toutes les installations d'assainissement non collectif sont contrôlées par le SPANC de la communauté de communes. Ce contrôle permet d'établir un état des lieux visuel de l'installation.

En cas de vente, ce diagnostic a une durée de validité de 3 ans. Les travaux de réhabilitation devront être réalisés par l'acquéreur dans l'année qui suit l'achat.

Pour avoir, une installation correcte, elle doit se composer d'un prétraitement (bac dégraisseur, fosse septique ou fosse toutes eaux) et d'un traitement (le plus souvent drain d'épandage). L'ensemble doit être accessible avec des regards de visite.



Travaux de mise aux normes

Le règlement du SPANC rend obligatoire une **étude de filière**. Elle doit être réalisée par un bureau d'études. (Liste des bureaux d'études disponible sur le site ou à la CDC).

Il appartient à l'utilisateur, en liaison avec ce bureau d'études, de choisir le système de traitement en fonction de multiples critères (nature du sol, contraintes de surface, de pente, situation de l'installation, du coût, de l'entretien)

Le choix de la solution appartient à l'utilisateur. Il détermine alors le modèle proposé.

Le SPANC réalise le **contrôle de conception** du projet à partir de l'étude et donne son accord.

Au moment des travaux, le SPANC contrôle la réalisation sur le terrain suite à l'appel du terrassier ou du propriétaire. Il élabore un **contrôle de réalisation**.

Les différentes filières d'assainissement non collectif

De façon générale, un Assainissement Non Collectif se compose :

- D'un prétraitement : fosse toutes eaux.
- D'un traitement
 - Certains procédés englobent le prétraitement et le traitement.
- Pour les systèmes drainés, d'un exutoire, c'est-à-dire la sortie des eaux traitées, qui vont soit dans le sol, soit dans un ruisseau, soit dans une mare, etc.

Le choix est dicté par des contraintes physiques (taille de l'habitation, nature du sol, pente du terrain, etc.) et des contraintes financières.

Il existe plusieurs dispositifs permettant d'assurer l'assainissement individuel d'une maison : les filières traditionnelles et les filières agréées.

Depuis l'arrêté du 7 septembre 2009, certains dispositifs d'assainissement individuel sont agréés par le ministère de la santé et de l'environnement. Ces dispositifs, souvent compacts, peuvent être installés lorsque la surface disponible est faible.

Il existe aujourd'hui plus de 100 dispositifs agréés. La liste de ces filières et leurs guides techniques, figure sur le site du ministère du développement durable.

- **1 - les filières traditionnelles**
 - 1.1 Les tranchées d'épandage**
 - 1. 2 - Les massifs filtrants traditionnels**
 - 1.2 1 - lit filtrant vertical drainé ou non drainé**
 - 1.2 2 - terre d'infiltration drainé ou non drainé**
- **2- Les filières agréées**
 - 2 1 - Les filtres compacts**
 - 2 1 1- Enviropsetic**
 - 2 1 2 – Filtre à Coco**
 - 2 1 3 – Filtre à Zeolithe**
 - 2 1 4 – autres**
 - 2 2 - Les microstations**
 - 2 2 1 – Microstations à cultures fixées**
 - 2 2 2 – Microstations à boues activées**
 - 2 3 - La phytoépuration**

1 - les filières traditionnelles

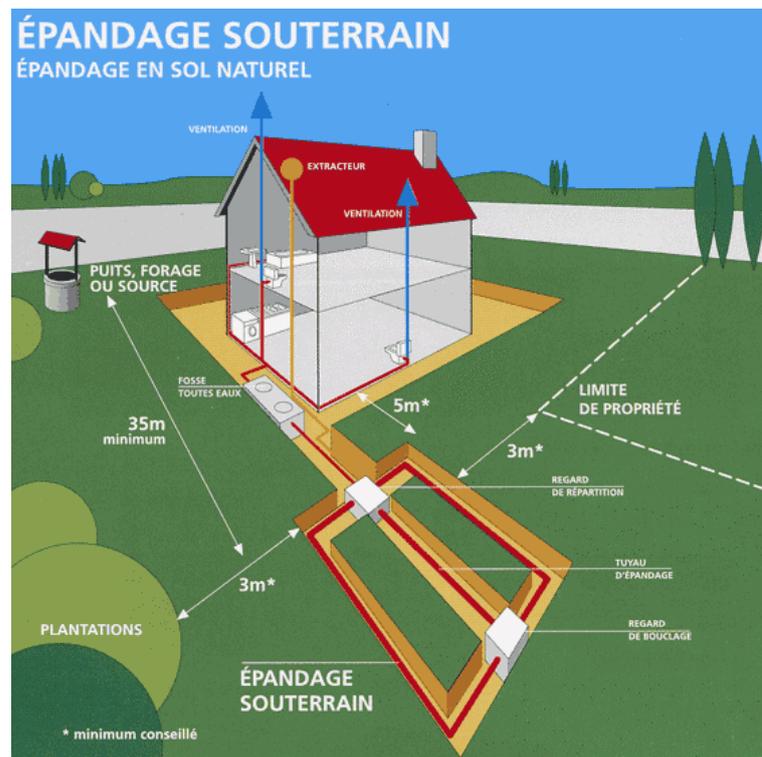
1 1 - Les tranchées d'épandage

L'épandage est à privilégier si la nature du sol et la superficie du terrain l'autorisent tant pour des raisons techniques (enfouissement du procédé, durée de vie) que pour de raisons financières. C'est en effet le procédé le plus économique.

Seul bémol, et de taille, l'épandage exige une qualité de sol peu compatible avec les sols argileux du pays d'Auge. Il doit aussi respecter des critères techniques : dimensionnement, profondeur ...

Il existe différents types d'épandages :

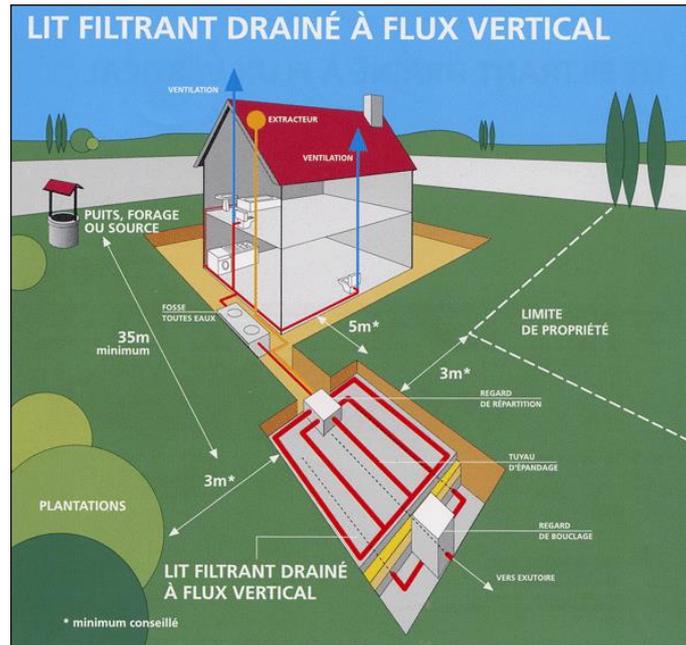
- Normal
- adapté à la pente
- en lit d'épandage.



1 2 - Les massifs filtrants traditionnels

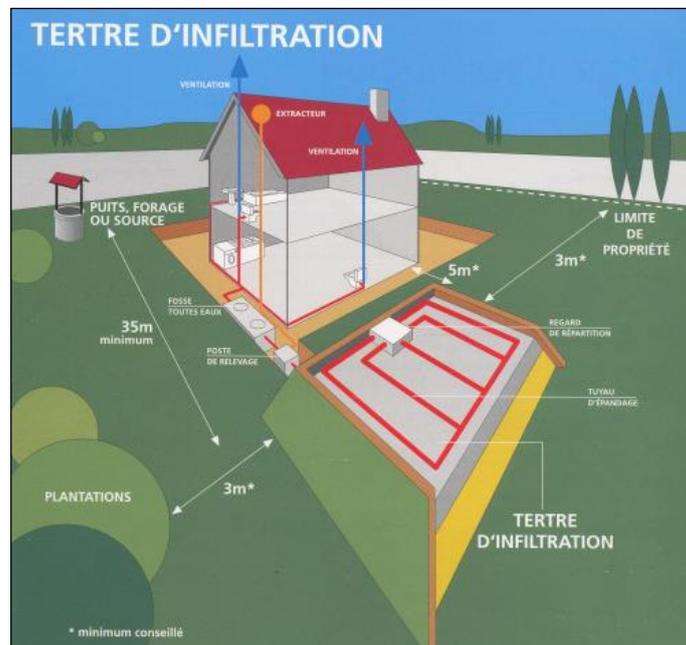
1 2 1 - lit filtrant vertical drainé ou non drainé (ou filtre à sable)

Le lit filtrant est une reconstitution artificielle du sol. Il s'agit de creuser un trou (en général de 5m*5m, sur une profondeur de 1,30m), puis de le combler avec un sable spécial, d'une granulométrie déterminée. Un système de drains à la surface supérieure du sol répartit uniformément les effluents. Un exutoire est nécessaire : fossé, mare, ...



1 2 2 - terre d'infiltration drainé ou non drainé

Il s'agit là aussi d'une reconstitution artificielle du sol, hors sol. Il existe, comme pour le filtre à sable, deux types de terre : **drainé et non drainé**. Une pompe de relevage est quasiment toujours nécessaire en sortie de la fosse toutes eaux pour alimenter le traitement.

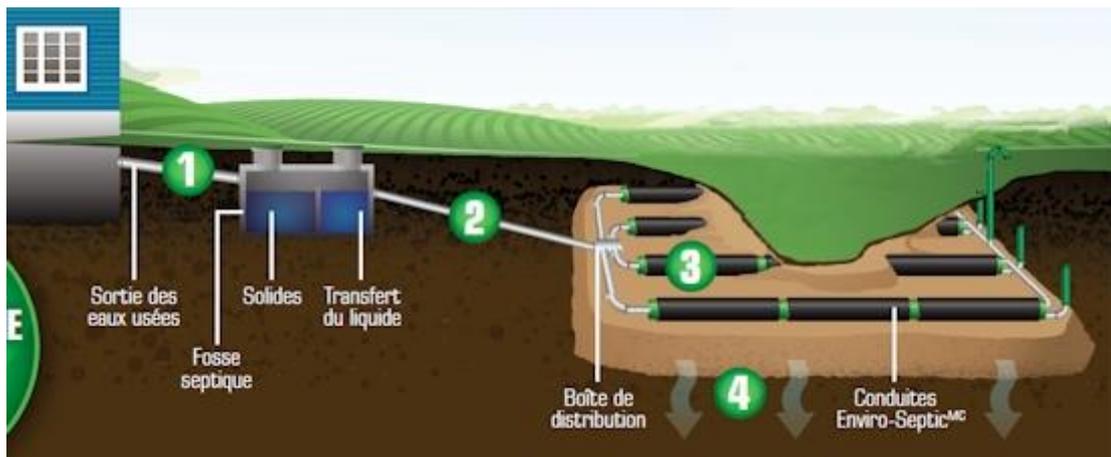


2- Les filières agréées

2 1 - Les filtres compacts

2 1 1- Enviropsetic

Il s'agit d'un système de filtre à sable allégée (moins de sable) compensé par l'ajout de drains de diamètre plus important.



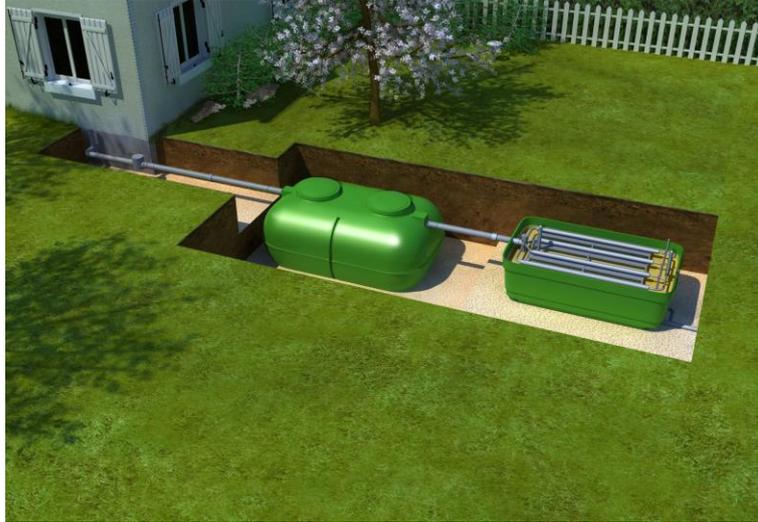
2 1 2 – Filtre à Coco

Au lieu d'une reconstitution artificielle du sol, il s'agit d'une cuve en plastique étanche enfouie dans le sol. Elle est remplie de coco, l'écorce du fruit. Son avantage considérable par rapport au filtre à sable est la facilité avec laquelle la coco pourra être changée par aspiration puis compostée sur place. Cela demande également peu de superficie.



2 1 3 – Filtre à Zeolithe

Son fonctionnement est le même type de procédé que le filtre à sable ou le massif à coco. La différence est dans la composition du substrat. Il s'agit dans ce cas de pierre ponce (volcanique). Il demande lui aussi peu de place.



2 1 4 - Autres

Massif filtrant composé de:

- laine de roche
- fibres organiques
- écorces de pin maritime
- coquilles de noisettes
- plaques de bois additionnés de lombrics

2 2 - Les microstations

2 2 1 – Microstations à cultures fixées

2 2 2 – Microstations à boues activées

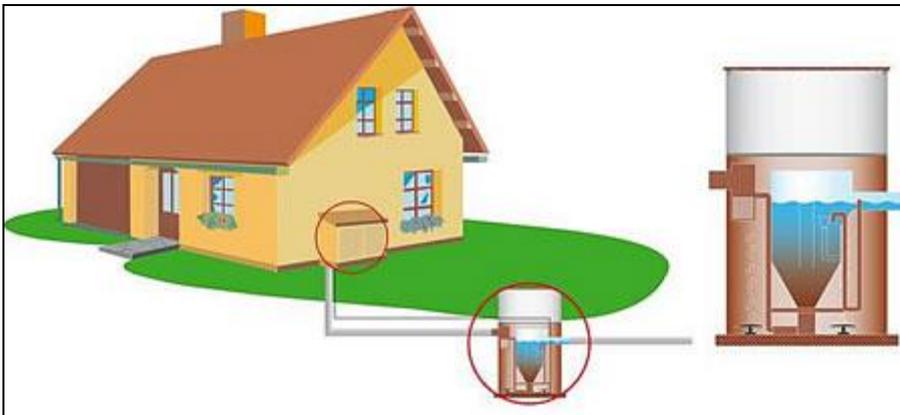
Elles sont une reproduction en miniature des stations d'épuration collective.
Elles sont de deux ordres : **à cultures fixées ou à boues activées.**

Il existe, à ce jour, de nombreuses microstations agréées, parues au Journal Officiel.

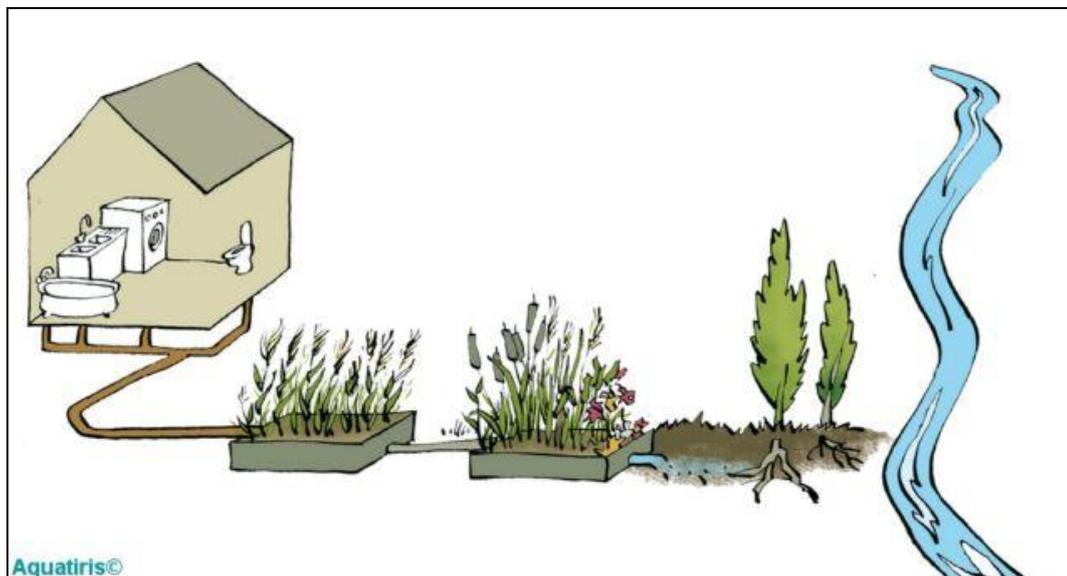
Ces microstations sont idéales lorsqu'il y a des contraintes de surface.

Elles nécessitent une électrification et des vidanges fréquentes.

Elles ne sont pas toutes adaptées aux résidences secondaires.



2 3 - La phytoépuration



L'épuration se fait par des plantes (et plus précisément par leurs rhizomes). Elle exige un entretien manuel régulier (désherbage).

Pour en savoir plus

Vous pouvez consulter et télécharger les documents utiles sur notre site internet
<http://www.cdc-camembert.fr/>

- Liste des terrassiers
- Liste des bureaux d'études
- Règlement de service du SPANC
- Liste des vidangeurs agréés

Vous pouvez également retrouver des éléments utiles sur
Site du département de l'Orne

<http://www.orne.fr/eau/assainissement-non-collectif>

Site du département du Calvados

<http://www.calvados.fr/cms/accueil-calvados/actions-departement/bien-vivre-dans-le-calvados/cadre-de-vie-et-environnement/eau-et-assainissement/assainissement-non-collectif>

Site du ministère

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement>